

SECTEUR DU MATÉRIEL DE L'ABONNÉ - FONCTIONNEMENT DE L'ÉCHELLE DE COTATION NUMÉRIQUE

Cette brochure est un guide des nouveaux "Industry Development Arrangements" (IDA) qui commenceront à s'appliquer à certains équipements de l'abonné le 1^{er} juillet 1989. Aux fins de ces IDA, l'équipement de l'abonné comprend seulement le premier téléphone, les "small business systems" (SBS), les autocommutateurs privés et les téléphones cellulaires mobiles. On trouvera les définitions des produits à l'Annexe 1.

Les IDA ne traitent pas de questions relatives aux normes techniques, ni de l'installation et de l'entretien dont traitent les publications et les règlements pertinents de Telecom.

Le présent document est la seconde version de cette brochure. Il apporte quelques modifications à la première, en fournissant des éclaircissements au sujet des importations et de la façon de mesurer le chiffre d'affaires.

INTRODUCTION

Les nouveaux IDA introduisent une nouvelle échelle de cotation numérique en vertu de laquelle l'autorisation de brancher des équipements de l'abonné au réseau public de télécommunications ne sera accordée qu'aux entreprises qui satisfont aux critères de développement de l'industrie relatifs à la recherche et au développement, aux exportations et à la production australienne.

A partir du 1^{er} juillet, l'autorisation sera accordée aux actuels fournisseurs d'équipement de l'abonné qui auront obtenu un certain nombre de points en prouvant leur performance dans ces domaines. Les IDA remplaceront les dispositions existantes dont l'application incombe actuellement à Telecom.

À partir du 1^{er} janvier 1989, pour obtenir l'autorisation de commercialiser leurs produits, les nouveaux fournisseurs et les fournisseurs existants qui veulent commercialiser de nouveaux produits devront se conformer aux nouveaux IDA.

L'échelle de cotation numérique sera exécutoire à compter du 30 juin 1993 et son administration sera assurée par la future Australian Telecommunications Authority (AUSTEL).